

VINCI

Société anonyme au capital de 1 478 800 602,50 €
Siège social : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps - 92500 Rueil-Malmaison
552 037 806 RCS Nanterre
NAF 7010Z
Code ISIN FR0000125486
www.vinci.com

CONVOCAATION

Assemblée Générale Mixte du jeudi 8 avril 2021

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, les actionnaires de VINCI sont informés que l'assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire de VINCI, initialement convoquée salle Pleyel à Paris (75008), 252 rue du Faubourg-Saint Honoré par avis de réunion publié dans le numéro 26 du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} mars 2021, se tiendra **à huis-clos, hors la présence physique des actionnaires,**

**le jeudi 8 avril 2021 à 10 heures,
au siège social,
1 cours Ferdinand de Lesseps,
92500 Rueil-Malmaison.**

Dans la partie ordinaire de cette assemblée, le Conseil proposera aux actionnaires :

- d'approuver les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2020, ainsi que la distribution d'un dividende de 2,04 euros à chacune des actions y ouvrant droit et portant jouissance du 1^{er} janvier 2020 ; le détachement du coupon interviendra le 20 avril 2021 et le règlement du dividende aura lieu le 22 avril 2021 ;
- de renouveler les mandats d'administrateur de Mmes Yannick Assouad et Graziella Gavezotti pour une durée de quatre années ;
- de renouveler, pour dix-huit mois, le programme de rachat d'actions de la Société ;
- d'approuver la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux et en particulier celle applicable à M. Xavier Huillard, président-directeur général, ainsi que les rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de ce même exercice aux mandataires sociaux de VINCI et à M. Huillard, président-directeur général ;
- d'émettre un avis sur le plan de transition environnementale de la Société.

Dans la partie extraordinaire de cette assemblée, le Conseil proposera aux actionnaires de renouveler les autorisations afin de permettre au Conseil :

- de réduire le capital social par l'annulation d'actions détenues en propre par la Société ;
- d'augmenter le capital social par incorporation de réserves ;
- d'augmenter le capital social et/ou d'émettre des valeurs mobilières représentatives de créances ou donnant accès à des titres de capital à émettre, afin de permettre à la Société de disposer de la flexibilité nécessaire pour mettre en œuvre, le cas échéant, les dispositifs les mieux adaptés au financement de ses besoins et de sa croissance ;
- d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières consentis à la Société ;
- de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à des augmentations de capital réservées, directement ou indirectement, aux salariés du groupe VINCI en France et à l'étranger ;
- et de mettre en place des plans d'attribution gratuite d'actions de performance existantes acquises par la Société en faveur des dirigeants et collaborateurs du Groupe.

*

Compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, le président-directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a décidé que l'assemblée générale mixte de la Société, convoquée pour le jeudi 8 avril 2021, se tiendrait à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

En conséquence, les actionnaires sont invités à ne pas demander de cartes d'admission et à voter par correspondance, par Internet via le site [Votaccess](https://www.vinci.com/votaccess) ou à donner pouvoir au président de l'assemblée générale ou à un tiers.

Il ne sera pas possible aux actionnaires de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions durant l'assemblée générale.

Il est rappelé aux actionnaires qu'ils peuvent adresser des questions écrites dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

VINCI tiendra ses actionnaires informés de toute évolution éventuelle relative aux modalités de participation à l'assemblée générale et, à cette fin, chaque actionnaire est invité à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site Internet de la Société www.vinci.com.

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale sera retransmise en direct sur le site Internet de la Société www.vinci.com.

Conformément aux dispositions légales, seront seuls admis à se faire représenter à l'assemblée générale, à voter par correspondance ou à donner pouvoir au président les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'inscription de ces actions à leur nom en compte nominatif pur ou administré ;
- en ce qui concerne leurs actions au porteur, par leur inscription en compte dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires financiers habilités, constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas

échéant par voie électronique) et annexée au formulaire de vote par correspondance ou de pouvoir au président ou à la procuration.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le mardi 6 avril 2021 à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires ont la faculté de réaliser les démarches pour se faire représenter à l'assemblée générale, voter par correspondance ou donner pouvoir au président par Internet via la plateforme sécurisée Votaccess.

*

Tout actionnaire peut se procurer les informations et documents relatifs à cette assemblée générale mixte sur demande adressée au service actionnaires de VINCI, 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, par téléphone en appelant le n° vert au 0 800 015 025 ou sur le site Internet de VINCI (www.vinci.com).

*

L'établissement bancaire chargé du service financier de la Société est le suivant :

Crédit Industriel et Commercial – CIC

6, avenue de Provence

75452 PARIS Cedex 09

*

Pour toute information complémentaire, contacter le n° vert : 0 800 015 025.